

Château de
LA ROCHE-GUYON

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercialExtrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2013 – 22 du 5 décembre 2013

Objet : Vote de la décision modificative du budget principal de l'exercice 2013 :

L'an deux mille treize, le 5 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 28 novembre 2013.

Etaient présents :**Représentants de l'Etat :** Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard**Membres élus des Collectivités :****Conseillers généraux :**

Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public,

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire :** Yolaine de La Rochefoucauld**Propriétaire :** Guy-Antoine de La Rochefoucauld**Représentants du personnel :** Emmanuelle Evrard, suppléante
Hassen Ben Mahmoud, titulaire**Absents excusés ayant donné un pouvoir :****Représentants de l'Etat :** DRAC : Véronique Chatenay-Dolto**Membres élus des Collectivités :****Conseillers généraux :** Guy Paris, Evelyne Bossu**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** François Dupille**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Andrée Cassou

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 14

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 10 DEC. 2013

ARRIVÉE

Absents :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers généraux :** Jean-Pierre Béquet, Jean-Pierre Muller, Antoine Bonneval**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** Bernard Toublanc**Etaient également présents :**

- Dolorès Fourrez, Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,**- A la section d'exploitation :**

- Le virement de 28.650€ de la section de fonctionnement à celle d'investissement ;
- L'ajustement du chapitre 70 en fonction du réalisé à fin octobre 2013 ;
- Les remboursements de taxe foncière prévus des années 2008 à 2012 inscrits au compte 7717 ;
- La prévision visant à annuler la perception de la subvention de 2011 de la Région Ile de France pour le projet Un Musée Ephémère (30.000€) ; celle-ci ayant notifié par écrit que la subvention ne serait pas versée ;
- Au chapitre 012, une légère diminution des dépenses de masse salariale liée à la baisse d'activité de l'accueil de visiteurs (diminution des rémunérations des guides) ;
- Que le résultat prévisionnel de la section est équilibré.

- A la section d'investissement :

- L'ajustement du montant des amortissements et subventions transférées au résultat ;
- L'ajustement de l'opération « Investissement courant 2013 » en fonction des écritures comptables effectivement réalisées au cours de l'exercice ;
- Que le résultat prévisionnel est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative du budget principal 2013.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire
LE 10 DEC. 2013
ARRIVÉE

Pour extrait conforme au registre des délibérations


Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le